



DEL N°2022-27 (12.09.2022 – 01/08)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le douze septembre à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le six septembre deux mille vingt-deux s'est réuni Salle de Conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice :15
Présents :13
Votants :14

Date de convocation : 06/09/2022

Présents : CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, DEMOULIN Jean-Philippe, PAULTER Claude, BIDAUT Céline, BOTTOLIER Christian, VERNANCHET Corinne, FILET François, GERMAIN Grégory, LUCE Fabien, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime.

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine a donné procuration à SOLLIER Marie.

Absent : JOLY Philippe.

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2022-27 : Décision modificative n°2 – achat de la salle Vittoz

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du budget général pour permettre le paiement de la salle Vittoz à savoir :

- augmentation du compte 16878(dépenses d'investissement) : + 2 733€;
- augmentation du compte 21318 (dépenses d'investissement): + 393 600€;
- augmentation du compte 16878 (recettes d'investissement): + 393 600€;
- augmentation du compte 021 (recettes d'investissement): + 2 733€;
- augmentation du compte 023 (dépenses de fonctionnement): + 2 733€;
- augmentation du compte 752 (recettes de fonctionnement): + 2 733€;

Le Conseil municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la décision modificative n°2 ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS et ont signé au registre tous les membres présents. Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 et de la loi du 22 juillet 1982.

TELETRANSMIS le
AFFICHÉ le

à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
CHENEVAL Laurette



Le secrétaire de séance,
PERROUX Maxime